Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 206

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258526

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'ont dépassé. La traite des premières est punie de la réclusion; la traite des secondes n'est punie que dans le cas où le trafiquant a fait métier de la traite, ou s'il s'est emparé de sa victime au moyen de fraude, de violences, de menaces ou par tout autre moyen de contrainte. Cela revient à dire que la traite d'une personne majeure, qui serait consentante à ce trafic (ce consentement pourrait être donné dans le but de se procurer une vie facile et sans travail), n'est pas un délit.

En outre du danger que nous voyons à fournir au trafiquant le prétexte du consentement de la victime, et bien que l'on nous affirme que, dans la pratique, tous les cas de traite tomberont sous le coup de la loi, la question de principe se pose pour nous de savoir si même le consentement d'une personne majeure peut disculper un trafiquant? Notre instinct ne réclame-t-il pas la condamnation d'un pareil attentat à la dignité humaine, indépendamment de l'état de l'esprit ou de l'âge de la victime? Le respect de la vie interdit au médecin d'achever le malade qui l'en supplie, interdit au pharmacien de livrer un poison narcotique à un client même majeur: le même respect de la personnalité humaine doit interdire de trafiquer de la femme comme d'une marchandise pour la livrer à la débauche — qu'elle y ait consenti ou non.

Nous regrettons de ne pas avoir trouvé ce point de vue dans le projet de loi que publie le Conseil Fédéral. Peut-être en eût-il été autrement, s'il avait été élaboré par des femmes ?... Mais nous espérons que l'on comprendra l'importance pour la mentalité de notre peuple qu'une loi de cet ordre ne soit pas seulement adaptée à des nécessités pratiques, et aux dispositions d'une Convention internationale, mais garantisse aussi à la femme le respect dû à toute personnalité humaine, quelle qu'elle soit.

A. Leuch-Reineck.

Carrières féminines

I. La stoppeuse artistique.

Est-il permis de compter le stoppage de vêtements au nombre des professions féminines indépendantes, ou en d'autres termes une stoppeuse est-elle en état de gagner sa vie? Nous croyons pouvoir répondre affirmativement, mais il ne faut pas perdre de vue le fait que la demande de stoppeuses est très limitée. La stoppeuse artistique répare les habits d'homme et les vêtements de laine de tous genres, les étoffes de meubles, les peluches, les damas et même les Gobelins ; son travail consiste à remplacer les parties usées ou déchirées du tissu de façon à ce que la réparation reste absolument invisible. C'est véritablement un art qui exige une connaissance parfaite des différents modes de tissage en usage. Il y faut aussi une grande patience, une vraie patience d'ange, et avant tout, il faut que l'ouvrière ait du goût pour ce travail extrêmement minutieux, qu'elle ait de très bons yeux et un dos robuste, capable de supporter pendant de longues heures la position penchée.

L'apprentissage dure en règle générale trois ans; les places d'apprenties sont limitées, car les ateliers ne veulent pas contribuer à former un trop grand nombre de stoppeuses, par crainte d'encombrer la profession. C'est dans les grandes villes principalement que l'on trouve les meilleures occasions d'apprentissage. L'apprentie reçoit souvent un petit argent de poche; les ouvrières qualifiées ont un salaire peu élevé, environ 140 à 240 fr. au maximum par mois; il est vrai qu'il s'y ajoute souvent une commission sur le produit de leur travail.

Les jeunes ouvrières trouvent généralement du travail dans l'atelier même où elles ont fait leur apprentissage. Mais la plupart se rendent indépendantes et travaillent, soit pour la clientèle privée, soit pour le compte de tailleurs pour messieurs, soit pour des établissements de lavage chimique. Comme il existe relativement peu de stoppeuses et qu'en plusieurs localités elles manquent complètement, les perspectives d'avenir ne sont pas mauvaises pour cette profession, à condition qu'elle soit exercée dans un centre favorable. Il faut cependant insister sur le fait qu'une stoppeuse doit posséder une très grande habileté et un goût prononcé pour son travail si elle veut y trouver de la satisfaction et pouvoir se créer une existence assurée. Les bureaux locaux d'orientation professionnelle sont en mesure de donner les renseignements voulus sur les possibilités d'établir un atelier de stoppage en tel ou tel endroit.

La profession de stoppeuse n'est connue que depuis une dizaine d'années. Elle s'apparente au métier de la ravaudeuse d'étoffes de laine dans les fabriques de tissage, et nous est venue des provinces rhénanes, où les stoppeuses sont formées dans de grandes maisons de tissage ou dans des écoles spéciales. Chez nous, il n'y a pas d'autres possibilités que celle d'un apprentissage pratique dans un atelier.

II. La stoppeuse de tapis.

Le stoppage de tapis est une branche annexe du stoppage artistique. Ces deux professions doivent cependant être considérées séparément, car elles sont différentes, aussi bien en ce qui regarde le genre du travail que les capacités qu'il exige.

Comme le nom l'indique, la stoppeuse de tapis répare les tapis tissés à la main et à la machine, ou noués à la main, spécialement les tapis d'Orient, ainsi que les Gobelins, les coussins et tapis de table. La réparation consiste principalement à nouer ou tisser des brins de laine aux places endommagées. Une stoppeuse de premier ordre devrait en outre savoir teindre les laines, pour le cas où les nuances désirées ne peuvent pas être fournies par la fabrique. Si elle veut réussir, il est indispensable qu'elle connaisse aussi la nature exacte des tapis, qu'elle sache en déterminer la provenance, le tissage, le nouage, la matière employée; mais il est bien certain qu'elle ne pourra acquérir l'ensemble de ces connaissances que si elle possède un goût naturel et un véritable intérêt pour son métier. D'autres qualités sont encore requises de la stoppeuse, soit une intelligence normale, le don d'invention, le sens des couleurs et de la forme, l'habileté manuelle, et, si possible, une bonne préparation de couturière est utile. Le travail est presque toujours exécuté en position assise.

L'apprentissage dure deux ans, sans qu'il soit nécessairement fait un contrat, le stoppage étant considéré en plusieurs endroits comme travail mi-qualifié. De toutes façons, l'habileté véritable ne peut s'obtenir que par de longues années de pratique et de perfectionnement personnel. Les places d'apprenties et d'ouvrières se trouvent dans toutes les grandes maisons de tapis, dans les ateliers de nouage de tapis et dans les ateliers de stoppage. Les salaires des ouvrières qualifiées varient entre 180 et 300 fr. par mois, suivant les capacités; certaines stoppeuses très habiles peuvent arriver à gagner davantage.

L'art du stoppage de tapis ne s'est développé que lorsque l'emploi du tapis d'Orient s'est répandu chez nous; on entrevit alors la possibilité de faire des réparations assez importantes aux pièces anciennes de grande valeur que l'on désirait conserver. Il est à prévoir que la faveur grandissante des tapis d'Orient entraînera un développement normal de la profession de stoppeuse.

A. M.

(Office suisse pour les professions féminines.)

MÉDECIN-DENTISTE

MADAME E. LAMBOSSY

Ancienne Assistante a l'Ecole dentaire de Genève
Ancienne Elève de l'University of Pensylvania, Philadelphia

RUE DE CANDOLLE, 20 GENÈVE

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Clichés-réclames suffragistes.

Les Sections de Vaud et de Genève de l'A. S. S. F. ont étudié simultanément la création d'un stock de clichés-réclames, pouvant être utilisés pour projections lumineuses, et surtout pour être passés, contre payement d'une location, dans des cinémas, entre deux films ou à l'ouverture d'une représentation. Ces frais de location varient

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne.**

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderobes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
44, rue Martheray, 44 *Chèques postaux II,* **1353**

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant'
Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**

beaucoup suivant les cinémas et les localités: par exemple, à Genève, ils sont de 50 fr. par mois pour un seul texte passant chaque soir dans trois cinémas alternativement, alors qu'on nous affirme qu'à Morges, cette réclame est gratuite. Nous engageons vivement tous les groupements suffragistes à s'informer des conditions de location dans leur ville, afin de pouvoir utiliser ce nouveau mode de propagande. Le prix de location des clichés varie de 1 fr. à 5 fr. (voir le tarif), et 10 clichés sont actuellement disponibles, portant soit en lettres noires sur fond blanc, soit en lettres de couleur sur fond noir, des aphorismes suffragistes qui, bien que très concis, peuvent frapper le public des cinémas, et par leur répétition attirer son attention sur notre revendication.

S'adresser pour tout renseignement, liste des textes, tarif de location, suggestion de nouveaux textes, etc., à Mlle M. Zwahlen, 12, rue du Midi, Aigle (Vaud).

Nouvelles des Sections.

Moutier. — Si, l'an dernier, on s'en souvient, notre groupe suffragiste a essuyé un gros échec à propos de la fondation d'une Ecole ménagère, il vient d'en être dédommagé par un franc succès dans un autre domaine. Ses démarches réitérées pour l'admission d'une ou deux dames comme membres de la Commission d'école primaire ont enfin rencontré l'appui du Conseil municipal, de qui dépendent ces nominations. Les deux candidates présentées — d'abord à son choix, selon l'usage, puis avec prière de les élire toutes d'eux, — ont été agrées d'emblée, et cet événement marque une heureuse date dans nos annales. Certaines que les lecteurs du *Mouvement Féministe* s'en réjouiront avec nous, nous nous faisons un plaisir de les renseigner. Il y a là, croyons-nous, matière à encourager les sections qui seraient encore privées d'une représentation au sein des Commissions scolaires. Notre tentative a été longue et patiente, et pour un peu, elle aurait eu à passer par le vote de l'Assemblée communale, qui nous avait si fâcheusement déçues quelques mois auparavant. Mais le nouveau règlement bernois donnant aux Conseils municipaux le droit de nommer eux-mêmes des citoyennes à diverses fonctions, facilite de beaucoup l'accès des femmes aux emplois publics qui sont de son ressort. Il y faut seulement une bonne conviction et de la persévérance.

I. G.

A travers les Sociétés Féminines

Genève. — *Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme.* — On ne saurait jeter un coup d'œil rétrospectif sur le quart de siècle de cette belle institution sans se dire: « Voilà une œuvre où les femmes ont bien travaillé pour l'humanité. » Elles y travaillent encore, et nous leur souhaitons de tout cœur un brillant avenir. Mais, hélas! c'est toujours et partout la même chose: il faut de l'argent. La Ligue a donc organisé, pour le mercredi 11 et le jeudi 12 mars une vente, qui aura lieu dans la Maison Communale de Plainpalais. Outre les attractions habituelles à cette sorte de bazars, notons une « pêche » pour adultes, de la poterie des trois fabriques de Carouge, et, chaque jour, un spectacle théâtral où des amateurs connus et appréciés attireront certainement les foules au « Baiser de Suzon » et au « Scandale », le premier, un opéra comique, le second, une comédie. Puissent les comptoirs se vider aussi! Bonne chance à tous!

M. L. P.

Cafés de qualité Mercure 134 Succursales Thé extra fin

S. O. C.
Société de l'Ouvroir Coopératif
LAUSANNE
MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.
BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.
MAGASINS DE VENTE :
GENÈVE, Rue du Marché, 40. | BALE, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. | ZURICH, Sihlstrasse, 3.
NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

LE PRIEURÉ D'ETOY
PRÈS MORGES (VAUD)
Mlle R. du MONT reçoit toute l'année quelques personnes désirant séjour tranquille. - Confort - Chauff. central
Vacances / Cures de repos / Régimes
Superbe situation / Grand jardin ombragé / Téléph. No 7

Institut J.-J. Rousseau
(subventionné par l'Etat)
Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.
Semestre d'hiver : 15 Octobre — 22 Mars
Semestre d'été : 10 avril — 6 Juillet
4, RUE CHARLES BONNET -- GENÈVE

Foyers du Travail Féminin
RESTAURANTS POUR FEMMES
Confédération, 23 GENÈVE Cours de Rive, 11
Repas simples à prix modérés - Coupons réduits pour abonnements
SALON - JOURNAUX

Ecole Ménagère
DE CHAILLY sur LAUSANNE
ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE
Ouverture du Cours d'été le 1er Mai
(Prospectus et références auprès de la Directrice)

ARMAND, chausseur à PARIS
expose ses dernières créations chez
OCH Frères - Genève
2, Rue du Marché, 2
Décolletés vernis et fantaisie dep. Frs. 27.50

Montreux Knitting
Montreux
VÊTEMENTS DE TRICOTS
pour la ville et le sport
BAS - SOUS-VÊTEMENTS
MAGASINS DE VENTE :
MONTREUX, Place de la Paix - ZURICH, Bahnhof., 7
GENÈVE, r. du Mt-Blanc, 6 - St-MORITZ, Gallery Palace

RONEO S. A. ZURICH
LE DUPLICATEUR GOUVERNEMENT
AU PRIX DE FR. 260.--
permet d'obtenir une centaine d'excellentes copies en peu de temps et à peu de frais.

Genève. — Imprimerie Paul Richter, rue Dr Alfred-Vincent, 10.